



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice 19
présents 13
votants 19

Le Lundi 4 décembre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

DELIBERATION

N° 203/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

OBJET :

Modification de la
délibération n° 53/2023
relative à la demande de
subvention au titre de la
Dotation Cantonale
d'Aménagement 2023

ABSENTS : Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Colette BENOUAHAB.

ONT DONNÉ POUVOIR : Herbert WOLFERS à Marie-Lou ALLAVENA, Karine BOETTI à Isabelle SAUVE, Francis FRECOURT à Audrey ROSSI, Renaud LEFEBVRE à Paul REY, Jean-Louis TAYLOR à Sébastien OLHARAN, Colette BENOUAHAB à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel GIORDAN, 2^{ème} Adjoint.

Monsieur Daniel GIORDAN propose de modifier le programme des travaux de voirie pour l'année 2023, comme suit :

RUE DE TURIN	
Démolition de ruine Phase 2	10 405,83 € HT
ROUTE DE LA MOUNTA	
Réfection enrobé	58 262,09 € HT
PROMENADE GOULDEN	
Recréation de bordures	5 772,40 € HT
CLASSEMENT DES VOIES	
Réalisation d'un tableau de classement des voies	7 800,00 € HT

VOIE DE LA 1 ERE DFL	
Reprise de chaussée	4 982,00 € HT
ROUTE DE NOTRE DAME DU MONT	
Réfection du réseau pluvial	6 252,21 € HT
Réfection d'enrobés (à hauteur de 10% du montant total HT) Opération comprise dans la DSN	54 982,40 € HT Soit 5 498,24 € de subvention sollicitée
TOTAL HT	148 456,93 €

Le plan de financement est le suivant :

Montant HT des travaux	148 456,93 € HT
Subvention sollicitée au titre de la Dotation cantonale 2023	80 000 €
Autofinancement	68 456,93 €

Ce programme est inscrit au Budget Primitif 2023 sous une opération individualisée en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la modification du programme des travaux de voirie pour l'année 2023.

APPROUVE le plan de financement.

DEMANDE la part de subvention du Conseil Départemental au titre de la Dotation Cantonale à hauteur de 80 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de ce programme.

DIT que le programme est inscrit dans le Budget Primitif 2023 sous une opération individualisée.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE



Pour copie conforme

Le Maire

Sébastien OLHARAN



Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN

